

ENTREVUE HITLER-MUSSOLINI

Le communiqué officiel suivant a été publié :
Le Führer et le Duce se sont rencontrés lundi dans une ville de la haute Italie. L'entretien a porté sur le problème militaire.
Le Bureau international d'information ajoute que les chefs des hauts commandements allemand et italien assistaient à cet entretien.

Un commentaire allemand

Commentant le communiqué officiel allemand sur l'entrevue du Duce et du Führer, la radio allemande déclare que le développement de la situation en Méditerranée a formé le principal sujet de l'entretien.

La radio allemande ajoute que l'attaque alliée contre Rome, ainsi que les contre-mesures qu'elle impose, ont influé certainement sur les décisions prises, qui sont de la plus haute importance, comme le développement prochain des événements le montrera.

LE BOMBARDEMENT DE ROME

Le nombre des victimes du récent bombardement de Rome s'élève jusqu'à présent à 717 morts et à 1.599 blessés.

Les souverains italiens visitent les sinistrés

Immédiatement après le raid aérien sur Rome, le roi-empeur a visité les endroits atteints par le bombardement. De son côté, la reine-impératrice après avoir visité longuement les localités sinistrées par les derniers bombardements ennemis, s'est rendue dans les différents hôpitaux de la capitale pour visiter les blessés.

1.320 prisonniers rapatriés sont arrivés à Compiègne

Un nouveau convoi de prisonniers rapatriés est arrivé à 12 heures en gare de Compiègne ramenant 706 prisonniers du stalag X et 614 du stalag 11. Dirigés sur le centre de rapatriement un grand nombre d'entre eux ont quitté Compiègne lundi soir.

Deux gardiens favorisaient l'évasion des détenus

La section spéciale de la Cour de Limoges a eu à connaître le cas de deux gardiens de Périquex. L'un d'eux, Charles Lortz, 35 ans, avait favorisé l'évasion de deux détenus. Son collègue, Joseph Bourasseau, 34 ans, n'avait pas contribué à moins de neuf évasions.

Le tribunal les a condamnés tous les deux à 20 ans de travaux forcés et à 1.000 francs d'amende.

Une condamnation aux travaux forcés à perpétuité

pour manœuvres abortives
Le tribunal d'Etat, présidé par M. Devise, a jugé Claire Moroy, âgée de 46 ans, femme de ménage à Saint-Germain-en-Laye, accusée de manœuvres abortives.

L'enquête a révélé qu'elle s'était rendue coupable de 19 avortements commis depuis 1940. Sur réquisitoire du commissaire du gouvernement, Claire Moroy a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité et à 60.000 francs d'amende.

A propos de l'exercice du droit de réquisition des personnes

L'exercice du droit de réquisition des personnes en zone non occupée en application de la loi du 11 novembre 1942 pourra s'appliquer aux Français et aux étrangers de l'un et l'autre sexe, âgés de 18 à 65 ans.

Les préfets pourront exercer directement le droit de réquisition ou en déléguer l'exercice aux maires de la commune où résident les personnes requises.

Quiconque, sans motif valable, n'aura pas déféré à un ordre de réquisition régulier ou aura abandonné le poste qui lui aura été assigné sera passible d'un emprisonnement d'un mois à cinq ans et d'une amende de 500 à 30.000 francs.

En peu de mots...

● Le Conseil municipal de Ruffec a émis le vœu qu'en raison des très lourdes charges qui incombent aux familles des prisonniers, un colis gratuit soit, chaque mois, envoyé à ceux-ci aux frais de l'Etat et par les Comités d'assistance.

● Le bureau du Comité central corporatif de La Rochelle vient de soumettre à l'approbation du Secrétaire d'Etat à la marine, un texte stipulant que tout marin condamné pour vol de poisson se verrait retirer sa carte syndicale et par conséquent le droit de travailler.

● Un monument représentant les trois grands corsaires : Surcouf,

et Duguay-Trouin qui s'illustrent sur mer sera érigé sur un port de la côte normande. Cette œuvre, due à M. Jacques Touzet, sera appelée « Les Malouins ».

● Sous l'effet d'une violente avalanche de rocher, une des dents du Mont-Cervin, le « Furgergrut » s'est entièrement détachée et fracassée 1.500 m. plus bas, dans le glacier du Mont-Cervin.

● Dans une circulaire aux recteurs, M. Abel Bonnard, ministre de l'Éducation nationale, invite ces derniers à développer l'enseignement de l'espagnol dans les études secondaires et supérieures.

● D'après une dépêche de Stockholm à un journal parisien, l'ancien député socialiste de Sète, Jules Moch, qui fut ministre dans le second cabinet Léon Blum, serait arrivé à Londres.

● Venant du Canada, l'ex-général Giraud est arrivé en Grande-Bretagne.

Echos

Un bel exemple de travail et de solidarité.

La campagne des battages a commencé dans l'arrondissement de Figeac, à Mayrinbac-Lentour. Il convient de souligner que ces opérations ont eu lieu dans cette région du département à une date plus avancée que dans d'autres régions cependant plus favorisées par le climat. Il convient d'ajouter que le battage des blés a eu lieu dans cette commune alors que l'avoine y est encore sur pied, afin de permettre la réalisation du contingent de soudure et en dépit des difficultés que provoquera l'obligation d'un second battage pour l'avoine. Ce résultat a été atteint grâce aux efforts conjugués du maire, syndic, entrepreneur de battages et d'un certain nombre de producteurs. Tous ont montré leur qualité de travail et de solidarité en déplaçant sur une aire communale ; en faisant passer l'intérêt personnel avant l'intérêt commun. L'exemple de cette commune devait être cité ; le Préfet est heureux de le faire en invitant tout le département à travailler dans le même esprit.

A propos de films.

Le cinéma étant considéré comme une détente indispensable dans l'actualité trop tendue de notre civilisation, on peut penser que, par réaction, les films auraient une forte propension à la gaieté. Or, rien de tel, bien au contraire. Sans parler des pantalonades à la Bach, à la Milton, à la Fernandel (nous ne parlons point d'Angèle) qui sont, heureusement, démodées et avec elles tout ce qu'elles déclarent de trivial, de volontairement naïf, on peut dire que la comédie, d'un genre cependant si français, a presque entièrement disparu. Pour entretenir le rire, il n'y a plus que quelques exceptions dont Sacha Guitry, à défaut de Pagnol qui garde le silence, semble encore le meilleur représentant. Otton, Mlle Germaine Lefrançois dont on a bien inspiré, porté à l'écran : « Yang-tsing ans de bonheur ». A part cela, notre cinéma semble uniquement réservé aux drames, pas même à l'aventure ; comme si, spontanément, parmi les états d'âme compliqués et les morts policières ou sentimentales qui s'enchevêtrent, l'écran n'était plus qu'un immense faire-part...

On nous objectera peut-être que ce qui manque le plus ce sont les auteurs ; qu'un de Fiers, qu'un Courteline ne courent pas les studios ; qu'en présence de sa carte de pain et privé de viande et de café, Jean qui riait en composant est devenu Jean qui pleure, mais nous croyons que ce qui manque encore le plus, c'est l'esprit...

Esprit où est-tu ? Nous pensons qu'il est temps de le faire revivre partout sur nos écrans, dans cette récréation de deux heures qu'est un spectacle, afin que nous ne nous mettions pas à rire hors de propos, par réaction, quand il convient de rester graves en face de toutes les épreuves décisives qui nous attendent au sortir du cinéma.

Pour les philatélistes.

L'Administration des postes met en vente à partir du 21 juillet un timbre-poste de 4 francs commémoratif du cinquantième centenaire de la fondation de l'Hôtel-Dieu de Beaune.

Cette figurine de grand format a été imprimée en taille douce. La vente en sera limitée à cinq exemplaires par personne jusqu'au 27 juillet et à une feuille (50 figurines) à partir du 28 juillet.

Le prix des places dans les cinémas

La réglementation du prix des places dans les cinémas prévoit trois catégories. Il est intéressant de signaler que le nombre de places les moins chères doit comprendre au moins le tiers de l'ensemble des places de chaque salle, strappings non compris.

quoil on l'a contraint, mais dans son grand dessein d'instaurer une Europe où régnerait enfin un peu d'humanité et de justice ?

« Mais c'est le sort des idées généreuses qui pourraient arracher la pauvre humanité à son destin — et que cette fois un puissant paladin pourrât faire aboutir — de trouver devant elles cet égoïsme anglais digne de toutes les exécutions.

« L'alliance avec l'Europe nouvelle, conclut Georges Claude, c'est bien l'unique chance de retrouver l'honneur, d'éviter l'asservissement juif et anglo-américain ou l'écrasement par le courroux allemand ou par le communisme, et c'est peut-être aussi la chance de reprendre un peu de notre grande place dans le monde. Allez donc les aider, ceux dont j'ai voulu montrer la correction et la sincérité, ceux qui nous défendent déjà : allez les soulager dans le dur combat où ils n'ont pas fini d'étonner le monde, et aidez-les à reconquérir l'Empire, pour pouvoir y rentrer vous-mêmes et relever la tête !

« Ou un sursaut de virilité, et c'est avec l'honneur, peut-être le salut ; ou la continuation de notre avachissement, et c'est, pour sûr, avec la honte l'asservissement ou la mort.

« Choisissez ! »

(1) Une brochure contenant le texte intégral de la conférence de M. Georges Claude sera éditée d'ici environ trois semaines. Pour tous renseignements, s'adresser aux bureaux du journal.

LE PATHÉTIQUE APPEL DE GEORGES CLAUDE

Français, il faut comprendre

LES FRANÇAIS ONT LE CHOIX ENTRE UN SURSAUT DE VIRILITE QUI LEUR RENDRA L'HONNEUR ET LA CONTINUATION DE LEUR AVACHISSEMENT QUI LEUR VAUDRA INFAILLIBLEMENT, AVEC LA HONTE, L'ASSERVISSEMENT OU LA MORT.

Au milieu de la tempête idéologique qui bouleverse, en ce moment, les consciences françaises, un grand honnête homme, qui est en même temps un citoyen d'élite et un savant illustre, se lève et nous tient ce langage :

« J'ai été élevé dans la haine de l'Allemagne. Né en 1870, pendant le siège de Paris, j'ai grandi dans une atmosphère de germanophobie. Les procédés les plus courts de nos voisins à mon égard n'avaient jamais pu, jusqu'ici, triompher de mon aversion. J'ai toujours admis que l'Allemagne était notre ennemie héréditaire et je lui ai prêté les plus perfides desseins. Nul ne saurait donc, sans mauvais foi, m'attribuer à son égard le moindre parti pris d'indulgence.

« Eh bien ! Je tiens à proclamer que mes préventions étaient fausses. L'observation loyale des faits me force à reconnaître que je m'étais ou, plutôt, qu'on m'avait trompé... Et je prie à mes compatriotes : « Halte ! Ressaisissez-vous ! Suivez mon exemple. Si vous voulez sincèrement sauver votre pays, il ne faut plus écouter d'autre voix que celle du bon sens, de la logique et de la raison. »

Qui parle ainsi ? Georges Claude, le grand savant français dont le nom est universellement respecté. Délaisant son laboratoire, ce citoyen courageux entreprend une véritable croisade, dans toute la France, pour réveiller la conscience nationale.

LES ARGUMENTS DU SENTIMENT ET DE LA RAISON

Georges Claude se présente à nous comme « un Français qui a beaucoup peiné pour être utile et que notre déchéance consterne ». Il estime que son honnêteté l'oblige à s'engager « dans des histoires que la prudence conseillerait d'éviter ». Il ne se prévaut ni de l'éminence de ses travaux scientifiques, ni de sa situation privilégiée dans l'élite intellectuelle du monde entier. Il déclare seulement que, puisque les circonstances lui ont valu des éléments d'information dont sont privés la plupart de ses compatriotes, il a le devoir d'en faire bénéficier les hommes de bonne foi et de bonne volonté.

Comment Georges Claude a-t-il été amené à modifier aussi profondément sa conception des relations franco-allemandes ?

Les arguments qu'invoque l'orateur sont de deux sortes : arguments sentimentaux et arguments de raison pure. Et il a le courage de nous avouer que les seconds sont infiniment plus efficaces que les premiers. Il reconnaît, en effet, que pendant la longue période de sa germanophobie, il avait pourtant été à même d'apprécier les qualités rares de l'Allemagne : « Admirais, dit-il, l'Allemagne savante ; j'aimais la cordialité de mes rapports avec des savants et des industriels de là-bas. Je savais que nulle part on n'appréciait comme là nos initiatives industrielles et scientifiques et mes contacts avec les foules allemandes me les avaient montrés purs de toute haine pour nous, comme peuvent en témoigner maintenant ceux qui reviennent de là-bas. »

Mais Georges Claude avoue ingénument que rien de tout cela n'avait pu triompher du préjugé défavorable qui s'attachait pour lui à tout ce qui nous venait d'outre-Rhin. Avec caractéristique qu'il convient de retenir, car il explique la mentalité des trois quarts des Français moyens d'aujourd'hui (1).

UN VERRE DEFORMANT ENTRE L'ALLEMAGNE ET NOUS

Comment expliquer ce paradoxe ? Par quelle aberration un Français qui estime ses voisins, proclame leur intelligence, leur correction et, parfois même, leur générosité d'âme, conserve-t-il en lui ce réflexe de haine, aveugle mais sincère, dont il est incapable de donner la justification ?

Georges Claude répond à cette question avec la plus parfaite netteté. L'inimitié franco-allemande ne s'explique que parce que, depuis longtemps, une autre nation, directement intéressée à la création de ce malentendu, a placé, à notre insu,

« un verre déformant » entre l'Allemagne et nous. Sur le plan sentimental, il est donc très difficile de jeter des bases solides d'une réconciliation entre deux peuples qui ne se voient pas tels qu'ils sont.

L'ALLEMAGNE VICTORIEUSE OU VAINCUE, NOTRE DESTIN EST EUROPEEN

Le sort de la France a été, est encore et sera toujours indissolublement lié à celui de l'Allemagne. Qu'on le veuille ou non, notre destin sera inévitablement conditionné par celui de l'Europe centrale. Songer — c'est Georges Claude qui parle — que si même le pays vainqueur que nous avons été n'a pu vivre normalement « c'est parce qu'un grand peuple hostile grandissait sur ses flancs — à tel point que beaucoup de Français, avant guerre, désespéraient d'une situation qu'avec ces hécatombes et cette crise des berceaux, ils voyaient sans issue — combien pis ce serait après notre défaite ! Si réellement l'Allemagne devait rester l'ennemi, notre seul espoir d'avenir meilleur, ce serait qu'elle disparût ; mais le triomphe anglo-soviétique lui-même, auquel les fluctuations actuelles de la lutte nous font sans doute penser — alors qu'elles ne présagent que de plus dramatiques péripéties et un redoublement d'épreuves — ce triomphe anglo-soviétique lui-même n'y réussirait pas.

« Or l'Allemagne domine notre pays vaincu et dénationalisé : si elle nous déteste toujours, pas de chance que s'améliore l'avenir.

« Donc, pour que la France revive et reste un grand pays, il faut que notre ennemi ne soit pas ou ne soit plus pour nous ce que nous avons cru. »

Enfin, la personnalité même du chancelier Hitler, ne nous offre-t-elle pas des chances inespérées de rapprochement, notamment sur le plan social ?

« Je veux, moi aussi, insister, nous dit Georges Claude, sur cet aspect d'un homme si mal connu chez nous par les bons soins de Londres. Hitler est d'abord, et certes passionnément, Allemand. Comme nous aurions voulu que nos ministres fussent passionnément Français ! Mais il a, par-dessus tout, voulu sauver son peuple de ses souffrances, il l'a relevé par la famille, par le travail et par ces lois sociales dont tous nos travailleurs rêvent émerveillés ! »

UN ETONNANT COUP DE SONDE DANS LA MENTALITE ALLEMANDE

Avec toute l'autorité que lui donnent son désintéressement et la franchise de sa profession de foi, Georges Claude rappelle l'étonnant coup de sonde qu'il a pu donner dans la mentalité allemande, en juillet 1939, au cours de ses conférences scientifiques à Carlsruhe. Persuadé que le public allemand était acquis à l'idée d'une guerre de revanche, Georges Claude avait eu la vaillance de dénoncer le danger que faisait courir au monde l'orage dont les nuées s'amoncelaient. Prêt à tenir tête à la désapprobation escomptée de son auditoire, le conférencier et les trente-cinq membres de la délégation française qui l'accompagnaient eurent la surprise de voir l'assistance saluer par des acclamations enthousiastes cette déclaration pacifiste. Une telle manifestation dans un pays si parfaitement discipliné lui prouva clairement, non seulement que la foule allemande partageait pleinement son sentiment mais que ce sentiment était également celui de ses dirigeants, car jamais, dans un lieu public, une assistance allemande n'aurait osé, en un pareil moment, prendre ouvertement position contre la politique de ses chefs. Depuis, les faits l'ont obligé à reconnaître que cette indication n'était pas trompeuse.

LA DIGUE

DES POITRINES ALLEMANDES CONTRE LA MAREE ROUGE

Georges Claude aborde alors le récit détaillé — et qu'il est impossible de résumer — de la grande tragédie qui se joue en Europe. Il faut lire son

analyse si lucide et si minutieuse de la partie de poker qui s'engagea d'abord entre Hitler et Staline. Tout s'éclaircit rétrospectivement lorsqu'on reconstitue les étapes de cette extraordinaire manœuvre stratégique par laquelle Hitler, contraint d'éviter un encerclement en divisant ses adversaires, répond à une fourberie par une feinte habile et, devant la trahison de son partenaire, dresse, au moment voulu, la digue des poitrines allemandes contre la marée rouge qui va déferler sur l'Europe.

On mesure alors la portée du geste d'Hitler nous tendant la main le 6 octobre 1939, après nous avoir démontré en Pologne son écrasante supériorité militaire. Or, ce geste, les Français l'ont ignoré, l'Angleterre s'empressant de nous rejeter dans la fournaise. Et c'est la débâcle.

UNE VOLONTE DE RESPECT DES EXISTENCES FRANÇAISES

Ayant mis hors de combat le pays qui l'avait attaqué, l'Allemagne n'allait-elle pas châtier impitoyablement son agresseur et nous faire payer cher nos fâcheux projets d'émiettement de son unité ?

Il n'en fut rien. Etroitement mêlé aux foules de l'exode pour accomplir d'importantes missions, Georges Claude a pu observer de près l'attitude des vainqueurs et voir, en particulier, comment l'aviation allemande, souveraine de notre ciel, a respecté les dix millions de Français livrés sans défense à ses coups. Dix millions de Français doivent aujourd'hui leur salut, non pas à la « chance », mais à des ordres formels de bienveillance, à cette chose immense : une volonté de respect des existences françaises.

L'EXPLOITATION DES RANCUNES

Le miracle de Montoire permit un instant aux Français de bon sens de croire à notre salut, mais le crime du 13 décembre vient éteindre cet espoir. A partir de cet instant on se mit à exploiter méthodiquement nos rancunes de vaincus pour rendre désormais impossible toute collaboration pratique avec le vainqueur.

L'envoûtement de notre population crêdulée par la radio anglaise détruit peu à peu tout sens critique dans notre pays. Nos « directeurs de conscience » nous font prendre la patience du vainqueur pour une perfidie et les cambriolages et les assassinats de nos anciens associés pour des déclarations d'amour. Le peuple le plus intelligent de la terre ne sait aucun gré à l'occupant de sa correction, de sa longanimité et de la libération de neuf cent mille de nos prisonniers. Et notamment comment qualifier, nous dit Georges Claude, ces attaques contre une relève si émouvante pour ceux qui désespéraient, relève certes périlleuse pour les familles de ceux qui partent ! mais riche pour eux de tant de garanties et d'avantages ! Et, fiers des éloges qu'on fait là-bas de nos camarades, voyez-y — après l'engagement dans la Légion combattante — la plus haute expression du Devoir français. »

Ainsi fut « saboté » le rapprochement moral souhaité par le vainqueur pour hâter une organisation rationnelle de la nouvelle Europe. Car ici encore — et la constatation est éminemment rassurante — Hitler obéit, non pas à une impulsion mystique ou sentimentale, mais aux exigences de la politique la plus réaliste. Alors que l'Angleterre a toujours eu intérêt à nous affaiblir, l'Allemagne trouve aujourd'hui des avantages certains à favoriser notre relèvement.

NOTRE UNIQUE CHANCE

« Je le dis dans l'angoisse de se qui nous attend, ne serait-il pas temps, pour le bien de la France, de mieux comprendre la pensée du chef de l'Allemagne ? Ne serait-il pas temps, au lieu de s'acharner, sur la foi des Anglais, à le croire non sincère, de voir, dans son geste de Montoire et tant d'autres, son désir, mettons même son besoin, d'être aidé, non seulement dans la tâche terrible à

A NOS LECTEURS ET ABONNES

Nous informons nos lecteurs que les ateliers et bureaux de l'imprimerie seront fermés du 25 juillet au 15 août (congés payés du personnel). Le Journal du Lot ne paraîtra pas durant cette période.

CHRONIQUE DU LOT

AUX PARISIENS EN VACANCES ET A TOUS "LES VACANCIERS"

Depuis la défaite, j'ai reçu suffisamment de cartes interzones et puis de lettres de mes amis de la colonie parisienne pour sympathiser avec leur profonde nostalgie.

A la kyrielle des privations de toutes sortes s'était greffée cette interdiction du retour au pays natal à l'occasion des vacances. Ainsi tous ceux qui entretenaient avec nous un commerce spirituel par le truchement du Journal du Lot auquel ils s'abonnaient si fidèlement, n'en espérant d'ailleurs, les échos des voix du pays, du Cahors badement et si bon enfant, des plus sensationnelles nouvelles de nos cantons, tous ceux-là se virent subitement coupés de leurs plus chaudes sympathies.

Tous ceux qui lisaient et collectionnaient la production littéraire du Quercy ne purent la recevoir, du fait de l'interdiction de circulation des imprimés entre les deux zones qui, hélas, existe encore. Une vraie muraille de Chine se dressa ainsi entre les deux zones, entre la petite patrie et la capitale, sans préjudice de tant de villes où de nombreux Quercynois détiennent les leviers de commande. Vous rendez-vous compte du vide apporté dans les foyers du fait de l'interruption des relations à longueur de mois et d'interminables années ?

Heureusement que ce régime de contrainte vient de s'adoucir et bon nombre de Parisiens jubilent à la pensée qu'ils vont goûter la relative quiétude des vacances à mesure qu'ils pourront avoir accès dans des trains pris d'assaut et dont les wagons s'amenuisent à vue d'œil.

Qu'importe, il y aura donc un éclair de soleil en ces mois qui nous rappellent tant de délicieux souvenirs.

Chers compatriotes parisiens, revenez donc au pays natal avec l'obsession d'y manger à votre faim, mais ne vous faites pas de trop douces illusions, car vous vous doutez bien que vous ne retrouverez pas ces menus de nos restaurants dont nous vantions la succulence au cours des randonnées touristiques.

Plus de ces fêtes pétaradantes comme en témoignait, dans mon roman de 1938 : « Les Vacanciers », le chapitre consacré à la « Boto de Luzech ».

Quant à cette jeunesse dont j'avais fustigé le débraillé et l'insouciance qui nous conduisaient à nos désastres, c'est le cœur saisi que je l'évoque en pensant à tous ceux qui dans les stalags se morfondent, à tous ceux qui partent travailler en Allemagne pour y accomplir des tâches n'ayant aucune commune mesure avec nos facilités d'avant guerre dont je m'étais permis de critiquer la désagrégeante saveur.

Chers Parisiens vous trouverez aussi chez vos parents une atmosphère bien changée : ceux qui sont restés fidèles à la terre s'acharnent à surproduire alors que les denrées se vendent au marché noir à des prix introuvables, alors que petits rentiers, retraités et une bourgeoisie ruinée ont dû abandonner la canne ou l'auto pour se livrer à des travaux excédant souvent des forces débiles pour entretenir un modeste jardin assurant un minimum de légumes à ceux qui n'ont plus les capacités de paiement pour les acheter.

Dans nos bourgades, vous verrez les rues et les ruelles encombrées de petits cochons, de volailles, poules, oies et canards étiques alors que l'on tente de réaliser ce miracle de les engraisser sans provende. Néanmoins chacun s'ingénie à produire quelque chose.

Chers compatriotes parisiens, vous ne reconnaîtrez plus le « Pays des Bombances » auquel a succédé le « Pays des restrictions » depuis que les ventres des fines-gueules de chez nous se dégonflent tout comme nos déhants enthousiasmes.

Mais si notre climat devient insupportable par une persistante et bisannuelle sécheresse qui menace de nous affamer, si nos caractères sont aigris par suite des

LES FERMETURES POUR CONGES PAYES

Chez les garagistes

Les garagistes de Cahors informent leur clientèle qu'ils seront fermés dans l'ordre et la période fixés ci-dessous : du 15 au 30 juillet : Barthélémy, rue du Portail-Alban ; Pradié, Boulevard Gambetta ; Guy et Colombel, place Galdemar ; Raffy, rue Nationale. Du 1^{er} au 15 août : Jarrige, Boulevard Gambetta ; Flaujac, Rue Victor-Hugo Palame, Place Thiers ; Bastide, rue Clément-Marot ; Bessac, Quai de Regourd ; Fougère, Place St-Maurice ; Escorbac, Boulevard Gambetta ; Barrat, Place A.-Briand. Du 15 au 30 août : Lacassagne, Place St-Laurent ; Greler, Allées Fénelon ; Olive, Boulevard Gambetta ; Campagnac, avenue de l'Abattoir. Du 22 août au 15 septembre : Bernard, rue Brive. Du 1^{er} au 15 sept. : Schanck, avenue de Paris, Du 6 au 21 sept. Barthes, quai Ségur. Du 15 au 30 sept. Bordes, Bd Gambetta ; Dedieu, rue Fondue Basse. Du 1^{er} au 15 sept. : Millereux, Bd Gambetta.

Chez les boulangers

Les boulangeries seront fermées à tour de rôle à l'occasion de la fermeture annuelle, dans l'ordre suivant : Du 1^{er} au 15 août : Escout, rue Labarre ; Cambon, Place des Boucheries ; Trégoux, rue Wilson ; Gardes, rue Nationale. Du 16 au 31 août : Rouget, rue des Soubirois ; Lizouret, rue de la Préfecture ; Rouquié, rue Nationale ; Sors Y., rue Nationale. Du 1^{er} au 15 septembre : Causse, rue Labarre ; Bergon, rue Wilson ; Lacarrière, rue Nationale ; Issaly, rue Nationale. Du 16 au 30 septembre : Berthoumieux, Cabessut ; Moulhayrat, C ty ; Jourdon, St-Georges ; Bourrières, rue Blanqui.

POUR LES CANDIDATS AUX PENSIONS MILITAIRES

Tout candidat à pension militaire d'invalidité ou à révision de pension peut, désormais, aux termes d'une loi parue au « Journal officiel », se faire assister de son médecin traitant lors des examens médicaux auxquels il est soumis à l'occasion de sa demande de pension ou de révision de pension.

Il peut en outre, précise le nouveau texte qui abroge certaines dispositions des lois antérieures, produire des certificats médicaux qui sont annexés au dossier et, s'il y a lieu, sommairement discutés au procès-verbal de la Commission de réforme.

conséquences de nos malheurs, vous constaterez que le paysan reste inébranlablement confiant en son destin ; qu'il escompte son salut de son travail opiniâtre alors qu'il s'aperçoit que sa fidélité à la terre lui vaut aujourd'hui le meilleur lot.

Vous verrez quel changement s'est produit dans l'aisance paysanne alors que les tiroirs des limandes sont bourrés de billets de banque. Il est vrai que le rural ne s'en émeut guère car il n'en apprécierait la valeur que s'il pouvait les troquer contre des biens-matères afin d'en réserver l'emploi judicieux à l'équipement de sa ferme. N'empêche qu'il y a partout de l'aisance, quelquefois même de l'opulence là où l'on n'entendait naguère que des échos de misère.

Et si aux heures vespérales, à l'ombre des noyers, vous voulez bien relire mes « Vacanciers », vous aurez l'occasion de méditer sur de doux et récents souvenirs et sur les son-bres prophéties de M. Brunel qui stigmatisait nos mœurs si légères d'avant guerre, un état social en décadence, lequel nous conduisait en douce à la catastrophe dont nous faisons aujourd'hui les frais. — Ernest LAFON.

A PROPOS D'UNE DISCUSSION

Le débat sur la question de la « Langue d'Oc à l'école » continue dans Quercy et il est évident qu'il n'est pas près de finir s'il ne doit cesser que lorsque les « opinants » se seront mis d'accord au moins sur les données générales du problème.

Ce n'est pas qu'il y ait de l'hostilité au principe même. Personne n'ose plus s'y aventurer ! Il est piquant, en effet, de constater que la discussion n'est qu'entre partisans de l'enseignement de la langue d'Oc.

Le récent numéro de cette alerte et vivante revue régionaliste ne contient cette fois aucun article d'opposant. Seuls des amis y ont pris la parole. Et pourtant ils ne sont pas d'accord entre eux. Par exemple, ils s'unissent tous pour accabler celui qui présente quelque objection.

Je me garderai, bien entendu, d'intervenir dans la controverse pour y prendre parti. C'est trop dangereux ! J'ai appris par expérience ce qu'il peut en coûter à l'imprudent qui ose s'y risquer !

Pour avoir essayé de le faire, bien timidement, en me couvrant par précaution d'une autorité que je croyais incontestée — celle du Président Malrieu — je me suis fait rabrouer de la belle manière et me suis trouvé exposé aux feux croisés de contradicteurs qui se mettaient d'accord sur mon dos !

Pourtant, il serait bien osé de prétendre qu'on soit aujourd'hui plus avancé et qu'on y voie plus clair après qu'avant cette discussion — ce qui donne un nouveau démenti au fameux dicton d'après lequel du choc des idées jaillit la lumière.

Pourtant, elle est bien instructive cette discussion et il s'y échange au passage des arguments particulièrement intéressants. Et notre ami, Jh. Maureille, qui s'acquitte avec tant de tact et d'autorité de la difficile tâche de diriger les débats, réplique fort joliment à un « opinant » qui avait avancé cette affirmation : que si la langue d'oc était unique le problème de l'écriture ne se poserait pas puisqu'il suffirait de l'écrire comme on le prononcerait.

Eh ! non, car la difficulté renaîtrait de la différence même des prononciations et des accents. Comme il n'y a pas d'orthographe fixée en langue d'oc — ainsi que l'observait le Président Malrieu — si l'on écrivait comme l'on parle il y aurait autant de différence entre les écritures des mots sur le papier qu'il y en a entre leurs sons sur les lèvres et d'un pays à l'autre l'on se comprendrait peut-être moins encore en se lisant qu'en se parlant.

Et Jh. Maureille rappelle justement à ce sujet la grande controverse qui eut lieu, il y a des temps, lorsqu'un certain nombre d'iconoclastes voulant « réformer » la langue française proposaient ce qu'ils appelaient « l'orthographe phonétique », ce qui revient à écrire comme on parle. Et il cite fort à propos le fameux sonnet écrit par Verlaine en orthographe phonétique et qui est presque incompréhensible et que le poète ayant ainsi voulu démontrer à quelles complications on en viendrait sous prétexte de simplifier.

Et que serait-ce si ce sonnet avait été écrit par un Parisien, l'était ensuite par un gars du Nord, un Auvergnat ou un Marseillais. On ne s'y reconnaîtrait plus.

C'est égal ! Nous attendons avec une vive curiosité les conclusions que Jh. Maureille ne manquera pas de tirer de la si intéressante controverse qu'il a suscitée dans Quercy qu'il dirige si bien. — E. L.

TRANSPORTS TOUTES DISTANCES TOUTS TONNAGES

P. LAMBERT, à CAHORS, Tél. 90

RAVITAILLEMENT

LES TITRES D'ALIMENTATION POUR LE MOIS D'AOUT

Les caractéristiques essentielles des tickets d'alimentation qui seront distribués prochainement pour le mois d'août sont les suivantes :

1^o Feuilles de tickets de pain : cette feuille sera délivrée en échange du coupon n° 6 d'août dans les conditions habituelles.

2^o Tickets de viande : coupon n° 7.

3^o Denrées diverses : coupon n° 7 utilisé en même temps pour les tickets de viande.

Il est rappelé que jusqu'à nouvel ordre et en ce qui concerne le fromage, seuls les tickets chiffrés doivent être amputés sur les feuilles de denrées des malades bénéficiant des régimes I et II.

4^o Travailleurs de force : coupon n° 4.

5^o Titres d'alimentation restant valables en août : cartes individuelles d'alimentation, cartes de grossesse, titre spécial pour producteur de céréales, feuilles de tickets de pommes de terre valables du 1^{er} mars au 31 août 1943, carte d'inscription et feuilles de coupons d'inscription. Des indications complémentaires fixeront ultérieurement, s'il est utile, certaines modalités d'application.

Toutefois, en raison de la période des vacances et de l'éventualité de certains changements de résidence, il est rappelé qu'en règle générale les consommateurs peuvent percevoir leurs titres d'alimentation dans n'importe quelle commune sans qu'il soit tenu compte du lieu de leur résidence, sous réserve de certaines prescriptions. Dans ces conditions, en cas de changement de résidence d'un consommateur, il n'y a pas lieu de changer sa carte d'alimentation.

Il ne peut qu'être seulement procédé, dans certains cas, à l'échange de titres d'alimentation du type « normal » contre des titres du type « spécial », et il est précisé que la mairie de la nouvelle résidence de l'intéressé et celle de l'ancienne résidence n'ont, en cette matière, aucune formalité à accomplir l'une vis-à-vis de l'autre, aucune pièce à échanger et aucune notification à transmettre.

DISTRIBUTION

DES TITRES D'ALIMENTATION POUR LE MOIS D'AOUT 1943

Les titres d'alimentation valables pour le mois d'août 1943 seront distribués aux consommateurs de la commune de Cahors aux dates ci-après et dans l'ordre suivant :

Jeudi 22, vendredi 23 et samedi 24 juillet, collectivités, internat et administrations diverses.

Lundi 26 juillet, lettres A et B.

Mardi 27, lettres C, D et E.

Mercredi 28, lettres F, G, H et I.

Jeudi 29, lettres J, K, L et M.

Vendredi 30, lettres N, O, P, Q et R.

Samedi 31, lettres S à Z.

Les titres d'alimentation seront distribués en échange des coupons 6 et 7 d'août de la carte d'alimentation.

LES FOIRES DE LA SEMAINE

Lundi 26 juillet. — Gignac, Luzech, Prudhomat.

Mardi 27 juillet. — Beaugard, Cazals, Lalbenque, Reyrevignes, Puybrun.

Mercredi 28 juillet. — Gramat, Terron.

Jeudi 29 juillet. — Soturac.

Vendredi 30 juillet. — Montet-et-Boujal.

Samedi 31 juillet. — Figeac.

Régisseur comptable

Par arrêté du ministre de l'Agriculture et du ravitaillement, M. Henri Sauzon est nommé régisseur comptable à Cahors.

INDEFRISABLE sans APPAREIL

sans Electricité, sans Chauffeur sur la tête. Plus de Fatigue pour la Cliente et ses Cheveux.

A la Maison POPOVITCH

20 années de recherches pour donner le maximum de satisfaction.

PALAIS DES FETES

Samedi 24 juillet, soirée 21 h. Dimanche 25, matinée 15 h., soirée 21 h., Harry Baur, Marcelle Chantal dans : LA TRAGÉDIE IMPERIALE (mineurs de 16 ans non admis), avec un bon complément. France Actualité.

CAHORS

CADURCIENS, MERCI !

La Maison du Prisonnier communique : Grâce à vous, la Kermesse du 11 juillet connaît un immense succès. Aussi le Centre d'Entraide des Prisonniers Rapatriés de Cahors et l'Association des Femmes et Mères de Prisonniers sont-ils très heureux d'adresser leurs plus vifs remerciements à tous les Cadurciens et à leurs invités qui sont venus en foule « dévotement » les stands, applaudir les gymnastes ou tenter la chance.

Vous avez donné plus que nous n'espérons. Vous avez su gagner et perdre avec le même sourire. Grâce à vos oboles, maintes fois répétées, vous avez fait affluer dans notre caisse une somme très importante qui va nous permettre de soulager les familles de nos chers prisonniers.

Nous vous avions demandé d'être généreux, vous l'avez été très largement. A votre tour vous pouvez compter sur notre dévouement pour répartir équitablement tous les fonds recueillis.

L'Œuvre du Collis aux Prisonniers ayant limité ses envois aux prisonniers originaires de Cahors, ainsi qu'aux époux ou fils de personnes réfugiées à Cahors, nous allons pouvoir continuer pendant plusieurs mois à adresser à chacun de ceux-ci un colis gratuit, ce qui représente une dépense mensuelle de 25.000 francs environ. (Nous informons les familles intéressées qu'une permanence aura lieu désormais tous les samedis de 14 à 18 heures à la Maison du Prisonnier où seront reçues les étiquettes.)

Au nom de nos camarades prisonniers, nous renouvelons nos remerciements à M. le Préfet, aux membres de la municipalité, à la Société « Les Jeunes Cadurciens », à tous les Cadurciens et leurs amis qui, selon leurs moyens, ont su apporter en cette journée un précieux réconfort à ceux qui attendent mais ne désespèrent pas.

N. B. : Nous publions ci-dessous les numéros gagnants des diverses loteries de nos stands : Billets bleus : N° 267 ; billets jaunes : N° 363 ; billets verts : N° 324 ; billets roses : N° 347.

Pour retirer les lots, prière de s'adresser à la Maison du Prisonnier.

Mariage

Le 21 juillet a été célébré à Roe-Amaudour, dans la plus stricte intimité, le mariage de notre compatriote Mlle Monique Bendaric avec M. Pierre Cailliet, étudiant en médecine.

Aux jeunes époux nous offrons nos sincères félicitations et nos vœux de bonheur.

Obsèques

C'est avec un bien vif regret que nous avons appris la mort de Mme Sirieys, veuve Sautarel.

Mme Sautarel avait été heurtée dimanche 11 juillet par une auto sur le pont de St-Georges.

Elle fut transportée à l'hôpital et en dépit des soins qui lui furent prodigués elle expira lundi à 17 heures.

Nous adressons à M. Sirieys, chef de division honoraire de la Préfecture ; à tous les parents nos bien vives sympathies et nos sincères condoléances.

A.D.A.C.

Dans le but d'aider les familles des jeunes gens partis pour le S.T.O. et leur faire éviter certaines formalités, l'Association des Anciens des Chantiers de la Jeunesse du Lot, 23, quai de Regourd à Cahors, téléphone 649, se charge de l'expédition des colis à destination de l'Allemagne. Les familles intéressées sont priées de faire parvenir les colis à l'adresse indiquée ci-dessus.

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 25 juillet et le lundi 26 juillet jusqu'à midi par la pharmacie Mirouze.

EDEN

Samedi et dimanche en soirée à 20 h. 45. Dimanche matinée à 14 h. 45, un film charmant : AU GRE DU VENT, avec Mamelore Schroth. Complément et Actualités.

Quintonine

HELIN Ph^m, CHATEAURoux

Visa 846-P-2920

LA HUTTE D'ACAJOU

PAR GERMAINE ACREMANT

— Et Delphine ? elle est encore absente ? s'inquiète Larius, avec l'idée fixe qui le poursuit depuis deux jours.

— Non. Le père a « grépé » pour le jardin, et elle est auprès de lui, là-bas...

D'un geste mou, elle désigne le chemin qui traverse le jardin. Sans parler davantage, le maraîcher se dirige vers l'endroit indiqué. Il crie de loin :

— Bonjour, D'siré ; bonjour, Delphine !...

Tous deux en même temps lui répondent :

— Bonjour, Larius !...

Contournant la tonnelle, il prend le chemin en bordure du ruisseau. Il aperçoit aussitôt D'siré qui répare son batardeau. Il ne peut s'empêcher de dire :

— Je croyais que vous grépriez ?

— J'ai grépé ce qu'il fallait pour le jardin. Avance plutôt voir dans ch'ba-cove...

Larius s'approche. En effet le grand bateau est plein de limon retiré par Toba du fond de son fossé. Ce limon,

qui est une ressource sérieuse pour les maraîchers, constitue un engrais naturel. Jadis, les baux mentionnaient que les locataires devaient en déverser une quantité, que l'on fixait d'avance sur les légers, c'est-à-dire sur les mesures de terre entourées d'eau.

— Vous avez bien travaillé, prononce Larius en connaissance.

— Oui. C'est dur ! J'ai les reins quasiment en morceaux.

— J'aurais voulu pouvoir aider le père, mais ce n'est pas un ouvrage que fait facilement une femme !

— Ben sûr que non !

— Maintenant je suis après le batardeau. Le vent se met au nord-ouest. Il va pleuvoir. Quand ça commence en novembre, il y en a pour longtemps.

— Ça c'est vrai !

— Wespære, le voisin, a ouvert le batardeau pour passer sa récolte. Comme de juste, il l'a mal refermé !

— Ah ! oui, à c'te heure, on le connaît, Wespære, il a toujours le temps !

— Si je ne veux pas d'inondation, cet hiver, il faut que je pare à tout. Heureusement que les quatre piquets sont solides de chaque côté du fossé ! Je n'ai plus qu'à mettre les poutrelles et « faire la dame ».

— Je vas vous aider, D'siré !...

En un tour de main, les deux maraîchers glissent, entre les piquets formant coulisses, les poutrelles superposées. Dans l'intervalle, ils tapent la terre. C'est ce que dans le Marais, on appelle « faire la dame ».

Delphine surveille le travail, tout

en constatant que Larius n'a encore fait aucune allusion concernant son absence à la Saint-Pierre. Peut-être est-ce par bonté qu'il ne lui adresse pas de reproche. Or, voilà que son silence la vexa ! Elle ne serait pas éloignée de lui en faire grief !

— Vite, à table ! le fricot est prêt !...

Quand Fideline a parlé, il ne sied pas de discuter. Désiré se redresse :

— On y va ! Juste, le batardeau est remis. Tu m'as bien été utile, Larius. Je te remercie. Quant à toi, ma cousine, tu iras, demain, dire de ma part à Wespære qu'il ne s'avise plus de passer par ici. J'en ai assez de besogner pour lui.

— Sûr que je lui dirai ! répond la femme, que réjouit toujours la perspective de mater quelqu'un...

Pour se rendre à la maison, Delphine et Larius marchent seuls, en arrière !

— C'est tout ce que tu me racontes, depuis trois jours que nous ne nous sommes vus ? risque le jeune homme avec timidité.

— C'est toi, qui ne me racontes rien, Larius !...

— Bon ! A c'te heure ! Voilà qu'est moi ! Pourquoi n'es-tu pas venue à la Saint-Fiacre ? Toutes les filles du Marais étaient là, en propre accorcheu et avec une neuve collinette. Tu n'aurais été la plus belle...

De recevoir le reproche, Delphine est comme rassérénée. Au moins, maintenant, il lui sera permis de n'avoir plus de remords ! Cet incident sera effacé de sa mémoire.

— Ce n'est pas ma faute. La mère

a voulu que j'aille nettoyer la hutte de M. Chassagnac.

— Croirait-on pas ? C'est-il un palais, qu'une hutte à canards, qu'il faille l'astiquer avec du papier de verre ?

— Eh ! oui ! Celle-là est quasiment un palais ! Si tu savais comme c'est reluisant dedans et comme on est bien dans les fauteuils où qu'on s'enfonce !

— C'est bien ce que je pensais ! Tu vas y prendre des idées, qui ne sont pas pour toi. Encore un petit bout de temps et, si tu continues, tu n'aimeras plus les choses d'ici...

— Ne plus aimer le Marais !... A quoi penses-tu, Larius ?

— Tu es plus intelligente que moi. Je te laisse faire, parce que j'ai confiance en toi, mais...

Ils n'en disent pas davantage. Ils sont devant la table, où Fideline indique à chacun sa place, tout en annonçant le menu :

— Je vous ai fait du bon : des haricots, les premiers que j'ai écosés de ceux qui séchent au bord de notre toit, et du lard du saloir...

Chacun de se servir avec la cuiller de bois. De rares morceaux de viande émergent d'une masse compacte de légumes.

— Tu a eu du travail, cette semaine, Larius ? interroge Toba...

— Ah ! mon Dieu, Seigneur ! Je n'ai pas arrêté. J'ai fauchardé avec Hildefense pour le compte des Watringens.

— Quand c'est donc qu'on inventera une machine qui nous débarrassera de toutes les mauvaises herbes ?

— En fait de machines, un monsieur de la ville est venu chez nous, la semaine dernière, nous offrir un moteur agricole. Il paraît qu'on recommande beaucoup la motoculture au jour d'aujourd'hui. Mais le père n'a rien voulu savoir. Il n'a même jamais acheté de charrue. Il a toujours travaillé à la bêche. Il prétend que travailler autrement, c'est insulter la terre !

— Oh ! la charrue et le cheval, ça va tout de même plus vite. J'en use et je ne le regrette point...

— Oui, mais toi, mon cousin, tu es riche, tandis que le père à Larius ne l'est pas, lance sardoniquement Fideline.

— Je transporte mon cheval en bavoche en installant de chaque côté de lui deux barres de bois afin qu'il soit maintenu et je vais de légre en légre. Ainsi, je ne perds pas une minute.

— C'est vrai que vous possédez beaucoup de champs. Plutôt que de vous tuer, vous ne préféreriez pas louer quelques-unes de vos mesures ?

— On gagne moins à louer qu'à cultiver soi-même. On ne loue jamais assez cher.

— Ça dépend. Demandez plutôt au baron Plétiar. Il vient de réussir un coup pas ordinaire.

— Lequel ? Raconte, Larius.

— Il avait son marais à louer. Il a réuni tous ses amateurs dans un cabaret où on avait ordre de leur servir à boire, gratis pro Deo, jusqu'à son arrivée. Bien entendu, il a eu du retard ! Quand il est venu, les amateurs avaient dans le nez beaucoup

ETAT-CIVIL

Etat civil du 16 au 23 juillet 1943

Naissances

Quinquettes Marie-France, rue Wilson, Mauruc Marcel, rue Wilson. Barrès Danièle, rue de la Barre, 6. Latapie Marie-Claude, 2, rue du Pape-Jean-XXII. Bouscher Jean-Paul, à Bégoux. Cubaynes Françoise, rue Wilson. Maurel Hubert, rue Wilson.

Publications de mariages

Gaubert Lucien, cultivateur à Cahors, et Alazard Henriette, cultivatrice à Pradines (Lot). Rontene Charles, magistrat à Cahors, et Magnol Marie, S.P., à Damazan (Lot-et-Garonne). Destreil Gaston, coiffeur, et Blanchou Marie, S.P., à Cahors. Cayrac Robert, conducteur-typographe, et Belvézet Eliette, S.P., à Cahors.

Mariages

Zaslowski Bernard, chirurgien-dentiste, et Roy Lucienne, S.P., à Cahors. Caillet Pierre, étudiant, et Peindarie Jeanne, S.P., à Cahors.

Décès

Baldy Marie, 8 mois, rue Wilson. Garcia Marcelino, ajusteur, 32 ans, rue Wilson.

Bouvier Marie, Veuve Giron, S.P., 66 ans, rue Foch, 16. Sériéys Marie, Veuve Sautarel, S.P., 77 ans, rue Wilson.

Cocula Alphonse, industriel, 75 ans, rue Daurade, 16.

AGRICULTEURS

BATTEZ VOS RECOLTES

La moisson bat son plein dans tout le pays. Achevée dans le Midi, très avancée dans le Centre, elle se poursuit activement dans l'Île-de-France, la Bretagne et la Bourgogne.

Mais cette année l'attention des agriculteurs, des entrepreneurs de battages et des services publics, des ingénieurs du génie rural doit se porter également sur le battage de cette récolte. Il faut battre vite, très vite. D'abord un certain contingent dans chaque commune doit être d'urgence battu et livré pour assurer la soudure. Mais aussi il faut dans l'intérêt des producteurs et même le plus tôt possible que le blé de la récolte soit effectivement dans le grenier. Il sera plus en sûreté qu'en meules ou dans les hangars.

Arrestation

La gendarmerie de Bretenoux a arrêté en flagrant délit de vol un employé de la maison Voituriez, de Biars, le nommé Albert Clere au moment où il emportait des chemises volées dans la maison Voituriez et les vendait à Biars ou à Bretenoux.

L'inculpé a avoué que ce trafic durait depuis plusieurs mois. Il a été transféré à Cahors et écroué à la prison.

Brûlé par du potassium

M. René Sudres, ouvrier peintre chez M. Astruc, a renversé un seau de potassium sur son pied droit. Il a reçu les soins du docteur Ségala qui a constaté une brûlure étendue du dos du pied droit. Un mois de repos.

Escarville dans un œil

M. Chabaneix, aide surveillant à la S.N.C.F. a reçu au cours de son travail une escarville dans l'œil gauche. Il a reçu les soins du docteur Peindarie qui a constaté une brûlure de la cornée droite. Il devra observer plusieurs jours de repos.

Avoir des varices et devoir « faire la queue »

Pour la ménagère affligée de varices, les longues attentes debout sont un supplice. Quel soulagement, si elle prenait des Gouttes Florides ! Avec ce remède végétal, le sang circule mieux, les jambes paraissent plus légères. Les Gouttes Florides sont excellentes aussi contre vapeurs, vertiges, troubles du retour d'âge. Le flacon, 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30. Ttes Phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 346 P. 3319.

SPORTS

ATHLETISME

Demi-finale du Championnat des Pyrénées

C'est le dimanche 1er août qu'aura lieu au Stade Lucien-Desprats l'interclub qui permettra aux deux vainqueurs d'avoir l'honneur de disputer la finale le 22 août afin de détenir le titre de champion et d'enlever la belle coupe du « Grand Echo ».

Dans cette Poule nous trouvons : U.S.S. Agen : champion 1942 ; avec ses deux grandes vedettes : Grandaty, vainqueur d'Arquis, finaliste du championnat individuel des Pyrénées 1943 ; le coureur de 400 mètres Got, 2e derrière le recordman Duret.

Stade Toulousain : avec son sprinter-sauteur en longueur Escola, 3e des Pyrénées ; son coureur de 400 mètres Kounikoff, 3e derrière Got ; son champion des Pyrénées du lancement du poids 1943 : Tallavignes, et son coureur de 5.000 mètres : Berdina (2e des Pyrénées).

S.C. Decazeville : nous amène une équipe inconnue pour nous cette année, où l'on note le coureur de 3.000 mètres Delacroix et son lanceur Bés.

Enfin le Stade Cadurcien alignera sa meilleure équipe avec Arquis, Chapou, Reutenauer, Pagès, Mazetti, Pailler, Lasfargues, Bourrières, Melet, Charvet, Les-coul, Bouzerand.

Nous sommes heureux d'annoncer que la plus grande rencontre d'athlétisme de la zone sud aura lieu à Cahors le 15 août. Elle mettra en présence la sélection Lismousin contre celle des Pyrénées et celle du Languedoc. Nous reviendrons sur cette rencontre, malgré que la presse sportive spécialisée y consacrera de longs articles.

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

Voici la liste des gagnants du concours local de modèles réduits qui a eu lieu à l'aérodrome de Labéraudie, dimanche 11 juillet :

Appareils de début :

- 1. André, de l'E.P.S. : 150 fr.
2. Fouquet, de l'école des Frères Saint-Gabriel : 100 fr. plus 200 fr. offerts par la Milice à l'élève le plus méritant.
3. Wester, de l'E.P.S. : 50 fr.
4. Solomon, du lycée Gambetta : 50 fr.
5. Malbec, de l'école communale du boulevard Gambetta : 50 fr.
6. Bessières, extra-scolaire : 50 fr.
7. Goffre, de l'école d'application pédagogique : 50 fr.
8. Cazalière, extra-scolaire : 20 fr.
9. Pamart, extra-scolaire : 20 fr.
10. Laplace, S.A.P. (Militaires) : 20 fr.
11. Hugonnenc, école d'application pédagogique : 20 fr.
12. Mlle Faure, lycée Clément-Marot : 20 fr. plus 100 fr. offerts par la Légion des Volontaires Français.
13. Henras, lycée Gambetta : 20 fr.
14. Denis, de l'E.P.S. de Cahors : 20 fr.
15. Mlle Baboulène, extra-scolaire : 20 fr.
16. Bettini, Jeunesse et Montagne : 20 fr.
17. Léoman, école des Pupilles de la Marine : 20 fr.

Appareils d'entraînement :

- 1. Denis, de l'E.P.S. de Cahors : 200 fr. plus 100 fr. (anonyme).
2. Guillaume, école des Pupilles de la Marine : 100 fr.

Appareils de performance :

- 1. Chantieux, extra-scolaire : 200 fr. plus 100 fr. offerts par M. Tieffin et une médaille de bronze offerte par le Directeur départemental des Sports.
2. Laroque, extra-scolaire : 100 fr.

L'Aéro-Club du Quercy a été désigné pour organiser les éliminatoires du concours national de modèles réduits qui auront lieu dimanche 1er août de 15 à 18 heures au terrain de Labéraudie. Cette manifestation, placée sous la présidence de M. le Maire de Cahors, réunira l'élite des modelistes de nombreux Aéro-Clubs de la région.

En même temps, un autre concours, également doté de prix, mettra en compétition ces mêmes Aéro-Clubs pour l'attribution de la coupe du Journal du Lot.

TICKETS DE SAVON

Exigez les marques

SAVON DÉTERGENT L'ANCRE PONI X des Savonneries ROUARD Marseille

Rappelons que cette coupe a été enlevée de haute lutte, en 1942, par l'Aéro-Club de Montauban.

Cette année, grâce à l'activité débordante de nos modelistes, l'Aéro-Club du Quercy présentera une équipe nombreuse et aura de fortes chances de triompher dans les deux concours.

Service d'autobus entre la ville et le terrain. Entrée gratuite. Location de chaises. Garage de vélos. Encinte réservée aux membres du club. Vente d'écussons aux armes de l'Aéro-Club du Quercy. Rafraîchissements. — Docteur BARRET DE NAZARIS.

RENSEIGNEMENTS

Il faut des bons d'achat pour avoir un cheval ou un mulet

Selon la réglementation qui vient d'être établie, la répartition des chevaux et mulets s'opérera désormais en fonction des besoins des utilisateurs. Tout détenteur de chevaux ou mulets à vendre est tenu dorénavant d'en faire la déclaration préalable à la commission de coordination du marché du cheval de son département. Il ne pourra les vendre qu'à des porteurs de bons d'achat délivrés par cette commission.

Les titulaires de bons d'achat peuvent procéder dans n'importe quel département aux achats auxquels ces bons leur donnent droit.

Dans chaque département, il est institué une commission de coordination du marché du cheval.

Service

de poste automobile rurale

Il est actuellement procédé à un appel d'offres de prix pour l'exploitation des circuits de poste automobile rurale de Martel-Nord et Martel-Sud d'une longueur de 98 km.

Les personnes que cette entreprise pourrait intéresser doivent faire connaître, par écrit, au Directeur des P.T.T. à Cahors, le prix kilométrique qu'ils pourraient consentir. Les demandes devront parvenir le 29 juillet au plus tard.

CAHORS

Nuzéjous

Journée de bienfaisance. — Nous apprenons qu'une journée de bienfaisance est organisée à Nuzéjous pour le dimanche 1er août. Le bénéfice de cette journée sera consacré à l'œuvre du colis aux prisonniers et aux travailleurs partis en Allemagne. Deux représentations artistiques sont prévues mais nous n'avons pas encore la composition du programme. Cependant nous sommes certains du succès du spectacle qui sera assuré par les meilleurs artistes cadurciens. D'ores et déjà, réservez votre dimanche 1er août pour participer à Nuzéjous à cette grande journée de solidarité. Les détails de cette manifestation seront donnés ultérieurement. — Le Comité.

Montoux

Cours complémentaire de jeunes filles. — Nous sommes heureux de mentionner que sur quatre élèves présentées au brevet élémentaire, trois ont été définitivement reçues. Ce sont : Mlles Cornane Ginette, Ruamps Gerorgette, St-Roma Yvette.

Les deux élèves présentées au brevet d'enseignement primaire supérieur (section anglais) ont été également reçues : Ruamps Gerorgette, St-Roma Yvette.

Nos félicitations aux élèves et à leurs dévouées maîtresses pour un résultat aussi brillant.

Gandol, plus fort que les douleurs

Le Gandol est un puissant calmant et un éliminateur de l'acide urique. D'où son efficacité rapide, profonde, durable sur les douleurs arthritiques (rhumatismes, maux de reins, névralgies, sciaticque, goutte). Le Gandol se prend en cachets faciles à avaler. Il ne fatigue pas l'estomac. Ttes Phies : 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 2059.

Albas

Mort en Tunisie. — Mme Vve Pendaries, du café de la Promenade, vient d'être avisée par les Services de la Croix-Rouge que son fils Raoul a été accidentellement tué au cours des événements de Tunisie.

Une telle nouvelle a jeté la consternation parmi la population car Raoul Pendaries, âgé de 32 ans, était sympathiquement connu. Il avait déjà à son actif une carrière coloniale alors que, sortant de l'école professionnelle de Périgueux, il avait débuté en Syrie dans les services de la télégraphie pour passer ensuite en Tunisie dans les services de la T.S.F. Nous adressons à Mme Pendaries, sa mère ; à son épouse actuellement en Tunisie ; à toute la famille, nos condoléances les plus attristées.

Citation posthume. — La mère de notre jeune compatriote Jean Lacoste, tombé au champ d'honneur, vient de recevoir la citation posthume dont ce héros a été l'objet.

La population d'Albas ne peut qu'être fière d'un tel héros dont le nom figurera sur notre monument parmi les meilleurs. Nous adressons à sa mère et à ses jeunes frères l'expression de notre admiration pour un tel brave en souhaitant qu'ils trouvent un puissant réconfort à leur deuil si cruel.

Saint-Géry

La sauvagine. — Sur les hauteurs boisées des Masseries, la sauvagine pullule et commet d'importants dégâts. Sangliers, renards, blaireaux, marcastins, fous, oiseaux de proie sont en grand nombre.

Aussi bien, les piégeurs font tout leur possible pour les capturer et les supprimer. Ces jours derniers, un blaireau, un renard et des fous ont été capturés. Félicitations aux habiles piégeurs.

Nécrologie

— Samedi matin ont eu lieu à Puy-l'Évêque les obsèques de notre très regretté ami Maurice Vayssié, huissier. Enfant du pays, connu avantageusement et aimé de tous, sa mort a causé une profonde émotion. Une foule énorme venue de tous les environs ainsi qu'une députation d'huissiers et d'avoués de Cahors accompagnèrent la dépouille mortelle jusqu'à sa dernière demeure. Le char funèbre disparaissait sous un amoncellement de gerbes et de fleurs. Après la cérémonie religieuse, le Président de la Chambre des huissiers du Lot, en termes émus, retraça la vie exemplaire du cher disparu. Puisse les regrets unanimes et les nombreux témoignages de sympathie de toute une population apporter un peu de soulagement à l'immense douleur de sa veuve Mme Vayssié, de ses cinq enfants et ainsi qu'à la famille Gipoulou-Chavanée.

Castelnau-Montrastier

Succès. — Baccalauréat. — Nous apprenons avec un vif plaisir que M. Pierre Valmary, fils de M. Valmary, notaire et premier adjoint au maire de Castelnau, vient d'être reçu aux épreuves du baccalauréat avec la mention « assez bien ». Nos compliments au brillant élève.

Conduché-Gare

Bonne chasse. — D'habiles piégeurs ont capturé sur les hauteurs boisées de Conduché-gare un marcastin et un blaireau. Félicitations.

Saint-Denis-Catus

AVIS DE DETTES

Monsieur MANAU Jean, cantonnier à la S.N.C.F., prévient le public qu'il ne payera pas les dettes que sa femme pourrait contracter, cette dernière ayant quitté le domicile conjugal.

FIGEAC

Thémines

Naissance d'un beau garçon, leur 6e enfant vivant, chez Mme et M. Henri Rougier, propriétaire-exploitant, château de la Pèze. Nos félicitations et meilleurs vœux de santé.

Saint-Céré

Nécrologie. — Samedi ont eu lieu les obsèques de Mlle Corbedène, décédée à l'âge de 62 ans après une douloureuse maladie. La défunte était la sœur de M. Corbedène, sénateur de la Moselle, repliée à St-Céré.

Nous apprenons le décès de Mlle Magesclair qui vient de s'éteindre à l'âge de 23 ans en son domicile, quai des Récollets. Aux deux familles si cruellement éprouvées nous adressons l'expression de nos condoléances émus.

GOURDON

Anglars-Nozac

Vol de légumes. — Mme Berthe Dupuy a eu le regret de constater qu'au cours d'une de ces dernières nuits des maraudeurs avaient pénétré dans son champ et avaient emporté une quantité importante d'oignon. Plainte a été portée et une enquête est ouverte.

Souillac

Cinéma Vox. — Samedi 24, dimanche 25 juillet 1943, soirée à 21 h. Dimanche matinée à 15 h., Edwige Feuillère, Pierre-Richard Wilm dans : « Stradivarius », avec un bon complément et France Actualités.

Nécrologie. — Avec regret nous apprenons la mort de M. Malhe, décédé après une longue maladie à son domicile, route du Port, à l'âge de 61 ans. Ancien colonial il avait habité Dakar une trentaine d'années et s'était retiré à Souillac. Il laisse d'unanimes regrets. Ses obsèques ont eu lieu lundi 19 juillet avec le concours d'une assistance nombreuse de parents et d'amis qui avaient tenu à l'accompagner à sa dernière demeure. A sa veuve éplorée et à toute la famille nous adressons l'expression de nos condoléances attristées.

Gramat

Service pharmaceutique. — Le service de garde des pharmacies de notre ville sera assuré le dimanche 25 juillet par la pharmacie Landes, avenue Louis-Conte.

Cinéma Olympia. — Samedi 24 juillet à 21 heures : « Mélodie pour Toi », avec un bon complément et France Actualités.

Succès scolaire. — Nous apprenons avec plaisir le succès à la première partie du baccalauréat de M. Bary, élève au lycée Gambetta à Cahors. Au jeune lauréat, nous adressons nos sincères félicitations.

REMERCIEMENTS

Madame Maurice VAYSSIÉ ; Mesdemoiselles Annie, Monique, Eliane, Michèle VAYSSIÉ ; Monsieur Roland VAYSSIÉ ; Madame Veuve RÉBIT ; Monsieur Alfred GIPOULOU, Chevalier de la Légion d'Honneur ; Madame Veuve Justin VAYSSIÉ ; Madame et Monsieur Adrien CHAVANÉE et leurs enfants ; Monsieur et Madame Jean-Louis GIPOULOU ; les familles BOUYSSÉ, PRADALES, MIQUEL, MONTAGNAC, RASCOUAILES, GODILLAC, prient les nombreuses personnes qui leur ont donné des marques de sympathie à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper en la personne de

Monsieur Maurice VAYSSIÉ

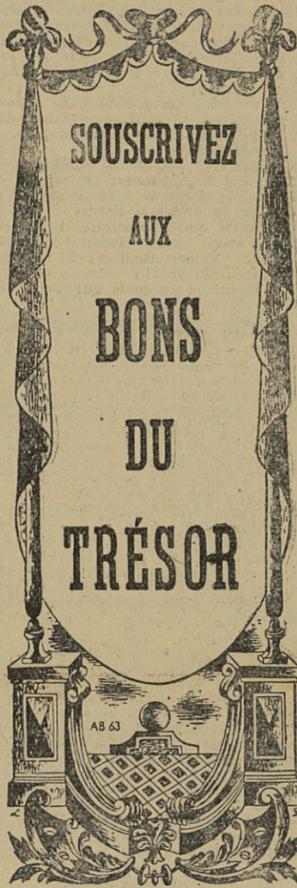
de trouver ici l'expression de leurs plus vifs remerciements.

REMERCIEMENTS

M. Rémi GODIN, ingénieur des Travaux Publics de l'Etat ; Mme GODIN, née Marie-Louise COCULA, et leurs filles Annie et Madeleine ; Mme Léontine BRISSEAU ; M. Marcel COCULA, teinturier ; Mme M. COCULA et leurs enfants, ainsi que les familles FROMENT, SAVY, ANDRIEU, CONTY, COURSAN, SAUTOU adressent leurs profonds remerciements à toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès de

Monsieur Alphonse COCULA

leur père, beau-père, grand-père, frère, oncle, pieusement décédé à l'âge de 75 ans.



PETITES ANNONCES

LIVRES D'OCCASION

LIVRES ANCIENS Achat, vente, échange M. ESTRADEL 31, Boulevard Gambetta (En face le lycée de jeunes filles) R.C. 4320 — C.P. 15.931 — Cahors

MACHINES A COUDRE SINGER

Vente — Echange — Réparations Accessoires M. Bonaure, 24, rue Clemenceau CAHORS

Cherche CHAMBRE et CUISINE meublées. S'adresser : Balage, 14, rue Daurade, Cahors.

A vendre CHAPEAUX et fournitures diverses pour modistes. S'adresser à M. Laurent, 9, rue Anatole-France, Cahors, de 14 à 16 heures.

LES COURS PIGIER

n'arrêtent pas leur service DE TRAVAUX DE COPIE (Dactylographie et Polycopie) pendant les vacances scolaires

Consultez-les pour vos :

CIRCULAIRES AVEC DESSINS, CONVOCATIONS, LETTRES AVEC EN-TÊTE, PROGRAMMES, PRIX-COURANTS, DEVIS, BULLETINS, COURS POLYCOPIÉS, etc., etc...

Travail rapide et soigné — Prix modérés Discretion absolue Tél. 4.40, 12, Boulevard Gambetta, Cahors Bureaux ouverts tous les jours de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

A vendre MACHINE A ECRIRE Underwood, état neuf. Emery à Savanac (Lot).

JEUNE FILLE ayant travaillé dans le commerce est demandée comme vendeuse pour magasin d'alimentation. S'adresser : M. Deniau, rue Foch, Cahors.

Maigrissez-vous ?

Alors, prenez des Sels Largan. Ils minéralisent vos os et vos muscles, en améliorant votre nutrition et votre digestion, ils combattent la fatigue et la déficience organique, source de bien des maladies. Les Sels Largan : 12 fr. 10 pour un litre de solution. Ttes Phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 4551.

de chopas. Ils se sont mis à pousser les enchères les uns sur les autres, comme des démons. Le marais a été adjugé à Blay, dit Folette. Non pas parce que c'était lui qui le désirait le plus, mais parce que c'était lui le plus saoul !

— Malin, le baron ! approuve Fideline, fermement admirative pour une canaillerie.

— Tout ça change ! déclare Désiré que les meurs nouvelles n'ont pas corrompu. Du temps que j'étais jeune, les propriétaires traitaient les locataires comme des amis. Mon père, qui ne pouvait louer qu'un lopin de terre, à peine quelques verges, était toujours invité à dîner par son propriétaire le jour du fermage.

— Un bon truc pour se faire payer ! insinue aussitôt Fideline. Le vieux Marvinek m'a toujours raconté que, pour sa part, il acceptait chaque année, le bon repas. Mais, au dessert, quand on croyait qu'il allait boire à la santé de son propriétaire, il ne manquait jamais de demander un délai pour son fermage...

— Pas étonnant qu'on ait trouvé tant de gros sous dans sa pailleuse !... Delphine est la seule à ne pas rire de cette boutade de Désiré. Tout entière à sa pensée, elle n'a rien entendu. Elle avait décidé d'annoncer à son fiancé, dès son arrivée, l'invitation de M. Chassagnes. Et elle n'a encore rien dit !

Comme dessert, on offre la confiture de mûres qu'elle a faite. Elle attend un mot de félicitation de Larius. Daniel, en pareil cas, ne man-

querait pas l'occasion d'une phrase aimable.

Avec Désiré, Larius discute sur le point de savoir s'il vaut mieux, entre les lignes des petits pois, planter des céleris ou des carottes. Quand ils ont épuisé ce sujet, ils en abordent un autre :

— Qu'est-ce que vous employez comme engrais, D'siré ?

Jamais autant qu'aujourd'hui Delphine ne s'est rendu compte de la médiocrité de son fiancé. Les petits pois, les carottes, les choux-fleurs, les artichauts, les fraises, les céleris ! Voilà ses uniques préoccupations. Maintenant qu'elle a vu des tableaux lumineux, des livres somptueux, des meubles choisis, elle ne trouve pas que ce soit suffisant. Il y a autre chose dans la vie que la simplicité, sœur jumelle de la misère !

C'est seulement quand il partira que négligemment, elle dira à Larius l'invitation de M. Chassagnes. Ainsi elle évitera peut-être des explications qu'elle n'accepterait plus de donner.

Certes, elle aime toujours le jeune maraîcher qui est robuste et sain. Mais elle a le sentiment de sa propre supériorité. Peu à peu, plus tard, elle l'élèvera jusqu'à elle. Il l'aime sincèrement. Elle n'en peut douter. Il est loyal, courageux. Elle glissera en lui, une à une, pour qu'il ne s'effarouche point, ses idées nouvelles.

— Allons, Delphine, prends avec nous un gloria. Ça te rendra plus gaié...

Faut-il que son air soit mélancolique pour que s'en aperçoive lui-

même Larius, qui n'est pas psychologue !

— Je ne suis pas triste ! proteste-t-elle aussitôt en présentant sa tasse dans laquelle le jeune homme verse de l'eau-de-vie.

- A ta santé, Delphine !
— A la tienne, Larius !
— A la vôtre, D'siré !
— A votre bonheur, mes enfants !...

Fideline n'a rien dit. Autant elle se réjouissait du visage morne que sa fille présentait à Larius, autant il lui déplaît de voir maintenant les deux jeunes gens, les doigts unis et la joue contre la joue.

Pendant un moment, qui lui paraît cent fois trop long, la conversation se fait plus gentille. Larius dit son espoir qu'au printemps on célébrera leurs noces. Delphine répond : — C'est mon souhait le plus cher ! Au moment de partir, Larius embrasse tendrement sa fiancée. Il attend que Delphine lui rende son baiser. Avec une ferveur qui n'est point déguisée, la jeune fille pose ses lèvres sur le visage basané. Il avait peur qu'elle se fût détachée de lui. A la manière dont son corps se livre à l'enlacement de son bras, il sent qu'elle est à lui, toute.

Il s'éloigne heureux. Quand il a disparu, Désiré Toba prend sa fille par les deux mains et la regarde dans les yeux.

— Qu'y a-t-il le père ? demande-t-elle intimidée.

— Tu ne lui as pas avoué l'invitation de M. Chassagnes ?

— Non...

(à suivre.)

Pour vendre rapidement sans frais
IMMEUBLES -- PROPRIÉTÉS -- COMMERCES
Cabinet Indicateur Immobilier
R. MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS
 Expertises & renseignements gratuits
 T. 535

ETUDE DE M^e Henri MELLAC
 Notaire
 83, Boulevard Gambetta, Cahors

Suivant acte reçu par M^e Henri MELLAC, notaire à Cahors, le 17 juillet 1943, enregistré à Cahors A.C. le 22 juillet 1943, V^o 786 bis, F^o 42, N^o 238, il a été attribué à Mme Lucienne LAFOURNÈRE, négociante, demeurant à Cahors, rue du Maréchal-Joffre, N^o 3, épouse divorcée de M. Daniel VERNET, un fonds de commerce de marchand grainier et droguerie agricole exploitée à Cahors, rue du Maréchal-Joffre, N^o 3, sous l'enseigne de « Au bon Jardinier », comprenant : le nom commercial, l'enseigne, la clientèle, et l'achalandage, le droit au bail, le matériel et les marchandises.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 10 juillet 1943.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 20 jours de la seconde insertion en l'étude de M^e Henri MELLAC, notaire à Cahors, domicile élu.

Pour première insertion : Henri MELLAC.

ETUDE DE M^e Jean MERIC
 Avoué à Cahors
 8, rue Georges-Clemenceau, 8

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE
 D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal Civil de Première Instance de Cahors le neuf avril mil neuf cent quarante-trois, enregistré, signifié et devenu définitif.

Entre : Monsieur LASSERRE Armand, ancien boucher, actuellement restaurateur, demeurant et domicilié à Cahors, 22, rue de la Préfecture,

Et : Madame BOUSSAC Odette, épouse de Monsieur LASSERRE Armand, la dite dame sans profession, demeurant domiciliée à Cahors, rue Salvat, N^o 2.

Il a été prononcé que le divorce a été prononcé d'entre les époux LASSERRE-BOUSSAC aux torts et griefs de la femme et au profit du mari.

Pour extrait, Cahors, le 20 juillet 1943. Signé : J. MERIC, avoué.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE CAHORS, CHEF-LIEU DU DEPARTEMENT DU LOT.

D'un jugement rendu par le Tribunal de première instance de Cahors (Lot), jugeant en matière correctionnelle le onze juin mil neuf cent quarante-trois, il a été extrait ce qui suit :

Entre Monsieur le Procureur de la République près ce Tribunal, demandeur et poursuivant, d'une part,

Et : Bonnet Maurice-Jules, âgé de 39 ans, étant né le 26 juin 1904 à St-Martin-Labouval, arrondissement de Cahors, département du Lot, profession d'exploitant forestier, demeurant à Saint-Martin-Labouval (Lot), prévenu de hausse illicite, d'autre part,

Condamne Bonnet Maurice-Jules à la peine de dix mille francs d'amende. Prononce la confiscation des mille stères de bois de chauffage estimés à la somme de cent mille francs, objet de la saisie faite par procès-verbal du 24 juin 1942. Ordonne l'insertion par extrait du présent jugement dans le Journal du Lot. Le condamné en outre aux frais du procès, liquidés à six cent sept francs quatre-vingt-quinze centimes.

Pour extrait conforme, Le Greffier en Chef, BONNEFOUS.

Vu au Parquet, Le Procureur de la République, ILLISIBLE.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE CAHORS, CHEF-LIEU DU DEPARTEMENT DU LOT.

D'un jugement rendu par le Tribunal de première instance de Cahors (Lot), jugeant en matière correctionnelle le quatre juin mil neuf cent quarante-trois, il a été extrait ce qui suit :

Entre Monsieur le Procureur de la République près ce Tribunal, demandeur et poursuivant, d'une part,

Et : Escudery Jean-Pierre-Louis-Alain, âgé de 66 ans, étant né le 20 janvier 1877 à Lugagnac, Cahors (Lot), cultivateur, demandeur à Lugagnac, prévenu d'abatage clandestin, vente de bétail à la ferme, d'autre part,

Condamne Escudery Jean-Pierre-Louis-Alain à la peine de trois mille francs d'amende. Ordonne l'insertion d'un extrait du présent jugement dans le Journal du Lot. Le condamné, en outre, au remboursement des frais liquidés à deux cent six francs soixante-quinze.

Pour extrait conforme, Le Greffier en Chef, BONNEFOUS.

Vu au Parquet, Le Procureur de la République, ILLISIBLE.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE CAHORS, CHEF-LIEU DU DEPARTEMENT DU LOT.

D'un jugement rendu par le Tribunal de première instance de Cahors (Lot), jugeant en matière correctionnelle le quatre juin mil neuf cent quarante-trois, il a été extrait ce qui suit :

Entre Monsieur le Procureur de la République près ce Tribunal, demandeur et poursuivant, d'une part,

Et : Escudery Jean-Pierre-Louis-Alain, âgé de 66 ans, étant né le 20 janvier 1877 à Lugagnac, Cahors (Lot), cultivateur, demandeur à Lugagnac, prévenu d'abatage clandestin, vente de bétail à la ferme, d'autre part,

Condamne Escudery Jean-Pierre-Louis-Alain à la peine de trois mille francs d'amende. Ordonne l'insertion d'un extrait du présent jugement dans le Journal du Lot. Le condamné, en outre, au remboursement des frais liquidés à deux cent six francs soixante-quinze.

Pour extrait conforme, Le Greffier en Chef, BONNEFOUS.

Vu au Parquet, Le Procureur de la République, ILLISIBLE.

Toutes Ventes Immobilières et Commerciales sans aucuns frais

CABINET IMMOBILIER
 25^e année -- R.C. 1662
J. DELLARD, 1, rue M^e Joffre, CAHORS
 Expertises & renseignements gratuits
 Prêts hypothécaires

ETUDE DE M^e Pierre DESPRATS
 Avoué à Cahors

JUGEMENT DE SEPARATION DE BIENS
 D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de Cahors le vingt-deux juillet mil neuf cent quarante-trois, enregistré, signifié et devenu définitif.

Entre : Madame Marie-Jeanne BARRE, épouse de Monsieur Louis MIALET, mécanicien, avec lequel elle demeure à Cahors, rue Brives, numéro douze.

Et le dit Monsieur Louis MIALET, et il a été déclaré séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

A Cahors, le vingt-trois juillet mil neuf cent quarante-trois.

Signé : DESPRATS.

ETUDE DE M^e BOUYSSOU Jean-Léon
 Licencié en droit
 Notaire à Cahors

ADJUDICATION VOLONTAIRE D'IMMEUBLES

dépendant des successions confondues de Madame Justine SEGOND, épouse MARGNE Antoine ; de Mademoiselle Marie-Anne SEGOND, et de Mademoiselle Marie, dite Rosalie SEGOND, et situés commune d'Orniac (Lot).

En la Mairie d'Orniac, il sera procédé par extinction des feux à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, en trois lots, sur les mises à prix ci-après, des immeubles désignés aussi ci-après :

Savoir le 31 août 1943 à 15 heures, heure légale.

Premier lot. — Bois, terre et pâture sis au lieu dit « Combe de l'Aze », paraissant cadastrés section G, numéros 169, 170, 171, 172, 175 et 173 pour une contenance d'un hectare soixante-quatorze ares soixante-cinq centiares, **5.000 fr.**

Deuxième lot. — 1^o Terre, friche et pâture sis au lieu dit « Place d'Issaly », paraissant cadastrés section G, numéros 239 p, 240 p, 241 p, 242 p, 239 p, 240 p, 241 p, 242 p, pour une contenance totale de trois hectares trente-huit ares dix-huit centiares.

3^e lot. — Pâturage, bois et friches sis au lieu dit « Pas de James », paraissant cadastrés section G, numéros 243 p, 245 p, 246 p, 243 p, 245 p et 246 p pour une contenance de cinq hectares soixante-six ares trente centiares sur la mise à prix de **10.000 fr.**

Troisième lot. — Maison d'habitation, sol, étable, patus, jardin, terres labourables sis au lieu dit « Mas de Simon », paraissant cadastrés section D, numéros 212, 213, 215 p, 216 p, 217 p, 218, 219, 221, 234, 235 et 236, pour une contenance de dix-neuf ares cinq centiares, sur la mise à prix de **3.000 fr.**

Les adjudications partielles prononcées ne seront considérées que comme provisoires.

Après ces adjudications tous les lots seront remis aux enchères sur une mise à prix formée du montant des adjudications partielles prononcées. Si sur cette remise en vente il est porté des enchères, les adjudications partielles des lots en question qui auront précédé seront considérées comme nulles, non avenues et sans effet, et l'adjudication de l'ensemble des lots sera prononcée au profit du dernier et plus offrant enchérisseur. Si sur la dite remise en vente il n'est porté aucune enchère, les adjudications partielles précédemment prononcées en ce qui concerne les lots dont s'agit seront et resteront définitives et les adjudicataires qui les auront portées se trouveront obligés au paiement de leur prix et à l'exécution des clauses de l'enchère.

Les adjudicataires seront tenus de respecter les baux écrits ou verbaux consentis sur certains immeubles et les réquisitions qui peuvent les frapper ; ils entreprendront pour le temps qui en reste à courir les polices d'assurances-incendie.

Ils paieront soit le jour même de l'adjudication, soit le lendemain avant midi entre les mains et sur quittance de Maître BOUYSSOU, notaire, les droits d'enregistrement, ceux de timbre, s'il y a lieu, l'honoraire proportionnel en raison du procès-verbal d'enchères, le coût de l'expédition à délivrer à l'adjudicataire et de la grosse à délivrer aux vendeurs, ainsi que les frais de transcription, ainsi que le montant des frais d'annonces, d'affiches et autres débours au jour de l'adjudication dont le chiffre sera déclaré avant l'adjudication.

Quant au prix principal de l'adjudication il devra être payé audit Maître BOUYSSOU soit comptant, soit en son Etude avec intérêts à 6 0/0 à compter du jour de l'adjudication après l'accomplissement des formalités hypothécaires, et dans le délai de quatre mois au plus tard.

Conformément à l'article sept de la loi du seize novembre mil neuf cent quarante, les enchères seront seulement reçues de la part des personnes qui justifieront de l'autorisation qui leur aura été délivrée par Monsieur le Préfet du Lot.

Les conditions de l'adjudication et tous les renseignements utiles sont contenus dans le cahier des charges dressé par M^e BOUYSSOU, dont toute personne pourra prendre connaissance en son Etude, à Cahors, rue Foch.

Signé : Bouyssou.

Au Lilas Blanc
 FLEURS NATURELLES
 ARTICLES FUNERAIRES
 79, bd Gambetta, CAHORS, tél. 248

ETUDE DE M^e BOUYSSOU Jean-Léon
 Licencié en droit
 Notaire à Cahors

DEUXIEME AVIS
 Suivant contrat passé devant Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors, le neuf juin mil neuf cent quarante-trois, enregistré le 11 juin 1943, volume 786, folio 25, case 147 ;

Madame Thérèse-Berthe POUGET, Veuve Léon-Auguste-Marie ALBINET, demeurant à La Roche (Dordogne) et Madame Magdeleine-Berthe-Marie-Thérèse ALBINET, épouse Eugène MARTY, cultivateur, demeurant à La Roche (Dordogne),

Ont vendu à Monsieur Jean-Baptiste LAFONTAN, cordonnier demeurant à Cahors, rue du Bousquet, numéro 14, un fonds artisanal de cordonnerie, exploité à Cahors rue du Maréchal Foch, n^o 23, ensemble l'enseigne de cordonnerie Albinet, sous laquelle ledit fonds est connu et exploité, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit à la location des locaux où ledit fonds est exploité, le matériel et l'agencement le composant.

Avant la présente vente a été donné dans le Bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce le 30 juin 1943.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les vingt jours de la présente insertion au domicile élu par les parties à Cahors, chez Maître Bouyssou, notaire.

Pour deuxième avis : Signé : BOUYSSOU, notaire.

Top. COMESTAVY. Le co-gérant : PARALAN. C.O.L. 31.2330. - Coueslant, Cahors. U.O. 3625 (23-7-43).

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE CAHORS, CHEF-LIEU DU DEPARTEMENT DU LOT.

D'un jugement rendu par le Tribunal de première instance de Cahors (Lot), jugeant en matière correctionnelle le 21 mai 1943, il a été extrait ce qui suit :

Entre Monsieur le Procureur de la République près ce Tribunal, demandeur et poursuivant, d'une part,

Et : 1^o Cadiergues Eugène, âgé de 26 ans, étant né le 9 juillet 1917 à Aynac, arrondissement de Figeac, département du Lot, profession de manoeuvre, demeurant à Gramat ;

2^o Santiago José, 42 ans, étant né le 10 octobre 1901 à Socés (Espagne), marchand ambulancier, demeurant à Albi, 52, rue de la Madeleine ;

3^o Bouzou Félix-Henri, 23 ans, étant né le 8 juillet 1920 à Gramat, Gourdon (Lot), cultivateur, demeurant à Lavergne ;

4^o Laville Euphrasie-Albertine, épouse Soubrière, âgée de 31 ans, étant née le 21 septembre 1911 à Lavergne, ménagère à Lavergne ;

5^o Laboucarie Yvonne, épouse Counord, âgée de 25 ans, étant née le 26 mai 1918 à Lavergne, Gourdon (Lot), ménagère à Lavergne ;

6^o Rougié Marie-Adélaïde, née Mayonnove, âgée de 44 ans, étant née le 15 février 1899 à Prudhomat, Figeac (Lot), ménagère à Lavergne ;

7^o Vitrac Marie-Geneviève, épouse Lasvaux, âgée de 45 ans, étant née le 31 octobre 1897 à Lavergne, Gourdon (Lot), ménagère à Lavergne ;

8^o Rougié Raymonde - Julie - Antonia, épouse Montméjat, âgée de 22 ans, étant née le 23 décembre 1920 à Lavergne, Gourdon (Lot), ménagère à Lavergne ;

9^o Rougié Marie-Marcelle, épouse Bergeaud, âgée de 44 ans, étant née le 5 décembre 1899 à Saint-Médard-de-Presque, Figeac, ménagère à Lavergne ;

10^o Brel Ernestine, âgée de 50 ans, étant née le 20 février 1893 à Loubressac, Figeac (Lot), journalière à Lavergne ;

11^o Grangé Honorine-Joséphine, épouse Monméjat, âgée de 49 ans, étant née le 2 juin 1893 à Argeliers, Montpellier (Hérault), cultivatrice à Aynac ;

12^o Moissinac Christine, épouse Roques, âgée de 57 ans, étant née le 8 mars 1886 à Lentillac, Figeac (Lot), cultivatrice à Aynac ;

13^o Loubradou Mélanie, épouse Ayroles, âgée de 58 ans, étant née le 5 janvier 1885 à Aynac, Figeac (Lot), cultivatrice, demeurant à Saint-Médard-de-Presque.

14^o Venries Maria-Céline, épouse Tilhet, âgée de 50 ans, étant née le 12 décembre 1892 à Latouille-Lentillac, Figeac (Lot), ménagère à Mayrinhac-Lentour ;

15^o Faure Jeanne-Maria, épouse Rougié, âgée de 67 ans, étant née le 16 septembre 1875 à Mayrinhac-Lentour, Figeac (Lot), ménagère à Mayrinhac-Lentour ;

16^o Rouscassie Marie-Louise, épouse Larribé, 61 ans, étant née le 19 juin 1881 à Bannes, Figeac (Lot), ménagère à Mayrinhac-Lentour ;

17^o Lescolle Léopold, âgé de 47 ans, étant né le 26 octobre 1895 à Mayrinhac-Lentour, Figeac (Lot), cultivateur à Mayrinhac-Lentour ;

18^o Delprat Marie-Louise, épouse Truel, âgée de 50 ans, étant née le 9 avril 1892 à Aynac, Figeac (Lot), cultivatrice, demeurant à Mayrinhac-Lentour ;

19^o Crayt Marie-Léa-Rosalie, épouse Campros, âgée de 45 ans, étant née le 19 mai 1898 à Mayrinhac-Lentour, Figeac (Lot), cultivatrice à Mayrinhac-Lentour ;

20^o Roques Marie, épouse Birou Louis, âgée de 55 ans, étant née le 1^{er} novembre 1887 à Thégra, Gourdon (Lot), ménagère à Mayrinhac-Lentour ;

21^o Delprat Marie-Anasthasie-Noélie, épouse Delluc, âgée de 48 ans, étant née le 17 novembre 1894 à Mayrinhac-Lentour, Figeac (Lot), cultivatrice à Mayrinhac-Lentour ;

22^o Vieillescazes Victorine-Louise, épouse Menhière, âgée de 40 ans, étant née le

mille trois cent soixante-dix francs et à la matrice des propriétés non-bâties, même commune, sous les mêmes numéros et section, pour une contenance de deux ares, quatre-vingts centiares, nature de sol.

L'ensemble qui va être décrit est d'un seul tenant et joint par sa façade la route nationale numéro cent onze, maison Reix, chemin allant de l'église à la grand'route, Lomfran et Andrac.

Le rez-de-chaussée de la maison comprend :

un corridor d'entrée et une vaste pièce avec baie donnant sur la grand'route et donnant sur une cour une autre vaste pièce, actuellement à usage de cuisine, et pourvue d'une cheminée et de l'eau courante.

Installation électrique.

Un escalier en bois dessert le premier étage composé d'une chambre à deux fenêtres, pourvue d'une cheminée, et donnant sur la route nationale et une deuxième chambre avec fenêtre donnant sur la cour.

Grenier en dessus, mais avec accès venant de la maison Reix.

Cave sous l'immeuble, mais avec accès également par la maison Reix.

En prolongement du rez-de-chaussée, on accède par la porte de la cuisine à un bâtiment contigu comprenant une très vaste pièce, jadis à usage de cuisine, pourvue d'une grande cheminée et d'un grand placard, accédant à la cour intérieure et éclairée en outre d'une fenêtre donnant sur celle-ci.

La dite porte accédée elle-même à une cave-chai donnant par une porte grillée sur la cour.

Le bâtiment se prolonge par un vaste chai-remise pourvu d'un portail en bois à glissière et d'autres grandes ouvertures.

Dans la cour, au devant de l'ancienne cuisine, un puits à usage commun de l'immeuble et de l'immeuble voisin Reix, une fenêtre en bois étant ménagée à cet effet pour l'usage de ce dernier immeuble dans le mur séparatif.

Un treillage en fil de fer galvanisé continue le mur séparatif jusqu'au petit chemin auquel accède la cour-petit jardin s'étendant de l'habitation jusqu'au dit chemin, devant l'ancienne cuisine et les divers chais ci-dessus décrits.

Au-dessus de l'ancienne cuisine, avec accès par l'escalier en bois, une petite mansarde.

Un petit portail ferme l'accès sur le chemin.

Le premier lot ainsi composé sera mis en vente sur la mise à prix **30.000 fr.** de trente mille francs, ci

DEUXIEME LOT

Ce deuxième lot comprendra : Une terre située commune de Mercuès, au lieu dit « Al Cloup », portée au plan cadastral de la dite commune sous le numéro six cent quatre-vingts, section C, pour une contenance de seize ares trente centiares, classe trois, revenu dix francs quarante-trois centimes, joignant la route, Delfour, la voie du chemin de fer et Rozières.

Il sera mis en vente sur la mise à prix de **2.000 fr.** mille francs, ci

TROISIEME LOT

Ce troisième lot comprendra : Une parcelle en nature de lande, lieu dit « Pérayrols », portée au plan cadastral de la commune de Mercuès sous les numéros cent quatre-vingt-cinq et deux cent trois, section A de la dite commune, pour une contenance de vingt-six ares soixante centiares, classe deux, et un revenu de vingt-un centimes, joignant Cabessut, Bonal et la route.

Un article en nature de terre, lieu dit

7 octobre 1903 à Saignes, Figeac (Lot), cultivatrice à Mayrinhac-Lentour ;

23^o Faure Emile, âgé de 31 ans, étant né le 8 avril 1912 à Paris (18^e), cultivateur à Sayssac, commune de Loubressac ;

24^o Poncie Marie-Julie-Léonie, épouse Hérel, âgée de 48 ans, étant née le 15 mars 1885 à Saint-Médard-de-Presque, Figeac (Lot), cultivatrice à Loubressac, prévenue de hausse illicite, vente de textile sans remise de points, infraction à la loi du 15 mars 1942, d'autre part,

Condamne Cadiergues Eugène à la peine de quatre mois d'emprisonnement ; Santiago José à la peine de trois mois d'emprisonnement ; Bouzou Félix-Henri, Laville Euphrasie-Albertine épouse Soubrière, Laboucarie Yvonne épouse Counord, Rougié Marie-Adélaïde née Mayonnove, Vitrac Marie-Geneviève épouse Lasvaux, Rougié Raymonde - Julie - Antonia épouse Montméjat, Rougié Marie-Marcelle épouse Bergeaud, Brel Ernestine, Grangé Honorine-Joséphine épouse Roques, chacun à la peine de trois cents francs d'amende ;

Loubradou Mélanie épouse Ayroles, Venries Maria-Céline épouse Tilhet, Faure Jeanne-Maria épouse Rougié, Rouscassie Marie-Louise épouse Larribé, Lescolle Léopold, Crayt Marie-Léa-Rosalie épouse Campros, Roques Marie épouse Birou, Delprat Marie-Anasthasie-Noélie épouse Delluc, Vieillescazes Victorine-Louise épouse Menhière, Faure Emile, Poncie Marie-Lucie-Léonie épouse Hérel, par défaut, chacun à la peine de quatre cents francs d'amende.

Ordonne la confiscation des tissus saisis. Ordonne l'insertion d'un extrait du présent jugement dans le Journal du Lot.

Condamne les vingt-quatre prévenus solidairement et conjointement aux frais du procès, liquidés à deux mille sept cent quatre-vingt-neuf francs soixante-dix. Pour extrait conforme,

Le Greffier en Chef, BONNEFOUS.

Le Procureur de la République,

Vu au Parquet, ILLISIBLE.

Etudes de M^{es} MAZURE, notaire à Luzech et P. DESPRATS avoué à Cahors

VENTE SUR LICITATION

les Etrangers admis

d'une maison d'habitation et dépendances sise à MERCUÈS et de DIVERSES PARCELLES DE TERRE, sises sur les communes de MERCUÈS et de LUZECH

L'adjudication aura lieu le DIMANCHE VINGT-NEUF AOUT MIL NEUF CENT QUARANTE TROIS, à QUATORZE HEURES, à LUZECH, en l'étude et par Ministère de M^e Mazure, notaire.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors le vingt-un mai mil neuf cent quarante-trois, enregistré, et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Arthur CAVALIÉ, demeurant et domicilié à Chamalières (Puy-de-Dôme), rue Emile-Zola, numéro quinze, agissant comme tuteur de dame Germaine-Henriette-Léontine CAVALIÉ, Veuve Henri LAPLAUD, interdite, par jugement du Tribunal civil de Limoges du vingt-quatre janvier mil neuf cent trente-six, fonctions auxquelles il a été nommé suivant délibération du Conseil de famille prise par devant Monsieur le Juge de Paix des Cantons Sud et Est de Limoges, le douze août mil neuf cent quarante-un, ayant Maître DESPRATS pour avoué constitué, avec désignation de domicile en son étude, rue du Portail-Alban, numéro dix, à Cahors, en présence où elle dûment appelée de Madame Marie DELPOUGET, épouse de Monsieur François REIX, ancien chef de gare à Sarlat (Dordogne), prise en sa qualité de subrogée-tutrice de Madame Veuve Henri LAPLAUD, née CAVALIÉ Germaine-Henriette-Léontine, interdite, sus-nommée, fonctions auxquelles elle a été nommée par délibération du Conseil de famille de la dite dame Veuve LAPLAUD, née CAVALIÉ, sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix des Cantons Sud et Est de Limoges en date du douze août mil neuf cent quarante-un.

Il sera procédé le dimanche vingt-neuf août mil neuf cent quarante-trois, à quatorze heures, à Luzech, en l'étude et par le ministère de Maître MAZURE, notaire au dit lieu, à ces fins commis par le jugement précité, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, des immeubles ci-après décrits et désignés, dépendant de la succession bénéficiaire de dame Aïda DELPOUGET, épouse en premières noces de Monsieur CAVALIÉ Alphonse, décédé le seize janvier mil neuf cent trente-cinq, venue elle-même à décès le trois octobre mil neuf cent vingt-quatre, à la survivance de sa fille Germaine-Henriette-Léontine CAVALIÉ, Veuve Henri LAPLAUD, interdite, sus-nommée, sa seule et unique héritière.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par Maître MAZURE, notaire à Luzech, en conformité du jugement précité et déposé en son étude pour y être tenu à la disposition du public qui peut en prendre connaissance sans frais et pour y tenir lieu de minute d'enchères.

Le premier lot ainsi composé sera mis en vente sur la mise à prix **30.000 fr.** de trente mille francs, ci

DEUXIEME LOT

Ce deuxième lot comprendra : Une terre située commune de Mercuès, au lieu dit « Al Cloup », portée au plan cadastral de la dite commune sous le numéro six cent quatre-vingts, section C, pour une contenance de seize ares trente centiares, classe trois, revenu dix francs quarante-trois centimes, joignant la route, Delfour, la voie du chemin de fer et Rozières.

Il sera mis en vente sur la mise à prix de **2.000 fr.** mille francs, ci

TROISIEME LOT

Ce troisième lot comprendra : Une parcelle en nature de lande, lieu dit « Pérayrols », portée au plan cadastral de la commune